

Accusé certifié exécutoire

RATIOS PROMUS PROMOUVABLES 2015

Publication : 19/12/2014

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 10 décembre 2014,
Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 10 décembre 2014,



Considérant que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement,

Considérant que ce taux peut varier entre 0 et 100 %,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

FIXE le ratio « promus - promouvables » à 100 % pour l'année 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 17 décembre 2014

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le...1.9.DEC..2014..

Et de la publication, le...1.9.DEC..2014..

Fait à Landivisiau, le.....1.9.DEC..2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL